

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2019/ 016 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
A UN POSTE DE COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2018/ 067 /PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/ 073 /PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu Le décret D/2018/ 243 /PRG/SGG du 08 octobre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Abdoulaye **KEITA**, matricule **17664/G**, précédemment Commandant du Bataillon Spécial des Commandos en Attente de Samoreyah, est nommé Commandant du Bataillon autonome des Troupe Aéroportées (**BATA**) en remplacement du Colonel Mohamed Diarra, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 09 JAN 2019

Professeur Alpha CONDE